



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 10.06.2022

Date de convocation : 02.06.2022

Conseillers en exercice : 14

Présents : 9 Votants : 8

Le **30 mai 2022** le Conseil Municipal, convoqué, s'est réuni dans la salle du Foyer Socioculturel, en session ordinaire, sous la présidence de de Monsieur le Maire, Marc LARROQUE.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire – Norbert RIEUSSET, Adjoint – Régis COMBERNOUX – Martinho DE PASSOS – Olivier MORICEAU – Paul MARTIN – Thierry FERRAND.

Procuration (s) :

Secrétaire de séance : Véronique FONTENEAU.

La séance est ouverte à 18h10.

Le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal tenue le 21/03/2022, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

A EXAMINER

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « L'Aucèu libre » dans le cadre du Festival Jeunes Talents. Exercice 2022

A EXAMINER.

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « L'Aucèu libre » dans le cadre du Festival Jeunes Talents. Exercice 2022

Monsieur Paul MARTIN, président de l'Association l'Aucèu libre s'étant retiré,

Monsieur le Maire présente la demande de subvention faite par l'Association « l'Aucèu Libre », en date du 09 juillet 2022, afin de soutenir son action dans le cadre du Festival Jeunes Talents organisé du 7 au 10 juillet 2022.

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;

Vu l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Considérant l'examen de la demande de subvention,

Monsieur le Maire propose :

D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1500,00 € à l'association l'Aucèu Libre pour l'année 2022 ;

D'imputer la dépense en résultant au budget communal, cette somme sera imputée au compte 65/6574.

D'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés acceptent l'attribution et le versement de la subvention à l'association l'Aucèu Libre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H30.

Le secrétaire de séance,
Mme Véronique FONTENEAU



Le Maire,
M. Marc LARROQUE

